

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'y construire un bâtiment industriel pour l'exercice d'une activité de
mareyage, filetage, conditionnement et préparation logistique.**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

LA SCI LA MAREE DE BOULOGNE a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public du port de Boulogne-sur-Mer sur une emprise parcellaire d'environ 20 000 m² de l'ilot 37, situé sur le parc d'activité halieutique, qui fera l'objet d'une nouvelle délimitation parcellaire par un géomètre expert mandaté par le bénéficiaire de l'AOT, aux fins d'y édifier un bâtiment d'une surface au sol d'environ 4 000 m².

Ce bâtiment sera exploité par la société BOULOGNE DIRECT, société déjà présente sur le Port de Boulogne afin d'y développer son activité de mareyage filetage, conditionnement et préparation logistique.

La SCI LA MAREE DE BOULOGNE a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle non bâtie située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie d'environ 20 000 m² en vue d'une activité de de mareyage, filetage, conditionnement et préparation logistique.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 98 196.00 € HT hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2019.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés d'un montant total de 10 551 999.77 € Hors Taxe dont 7 956 619.77 EUROS Hors Taxe pour le bâtiment et 2 595 380€ Hors Taxe pour les besoins matériels liés à l'exercice, étant entendu que les droits réels ne s'appliquent qu'au bâtiment.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/11/2020.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **mardi 10 décembre 2019 -16 :00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la SCI la MAREE DE BOULOGNE représentée par Monsieur Hervé VALLAT, actuel gérant, Société Civile Immobilière, dont le siège est à CHAPONNAY (69970), 205 rue des Frères Lumières, immatriculée sous le numéro de SIREN 829 845 460 au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON (69000).

· Date de publication du présent avis : 22/11/2019